

Éditorial

Décider dans l'incertain



Voilà un sujet auquel les théories de gestion d'entreprise font la part belle: la décision dans l'incertitude. Pas facile, en effet, de choisir et d'agir lorsqu'on ne connaît pas tous les éléments d'une situation et pas davantage ses conséquences. Et le temps n'attend pas: en affaires, on ne peut pas arriver trop tard.

Diriger une collectivité publique paraît tout différent. Point de concurrence ni de compétition: tout le monde est dans le même bateau et seul compte le bien commun.

Depuis quelques années pourtant, les situations inédites et menaçantes s'enchaînent: d'abord la pandémie de Covid-19 et ses soubresauts, puis l'invasion de l'Ukraine et ses conséquences humanitaires, auxquelles s'ajoute maintenant le risque d'une pénurie énergétique.

Un fil rouge traverse toutes ces circonstances. Les Autorités doivent agir sur-le-champ, sans pouvoir évaluer tous les aspects de la question à résoudre ni pouvoir anticiper les évolutions à venir.

La première préoccupation dans chacune des situations évoquées? Minimiser les dommages, avant tout préserver ce qui peut l'être. L'objectif est clair, mais l'exercice est périlleux, émaillé de dilemmes cornéliens. Face à la crise Covid, par exemple, fallait-il délibérément ralentir l'économie ou prendre le risque d'un effondrement sanitaire? Est-il réaliste de suivre une voie solitaire, sans tenir compte des cantons et des pays qui nous entourent?

Ces questions et tant d'autres ont dû trouver réponse en quelques semaines, parfois quelques jours. Parmi les nombreuses leçons à retenir, la première est que nous ne vivons pas sur une île. Les décisions que nous prenons doivent être cohérentes avec celles de nos voisins, sans quoi elles sont impossibles à mettre en œuvre.

Cette constatation reste plus que jamais d'actualité, tout particulièrement pour la crise énergétique. Le jeu des vases communicants impose de tirer à la même corde, entre communes, cantons et pays, seule manière d'espérer atteindre les objectifs. Et cela est encore plus vrai pour l'enjeu crucial des années à venir, la lutte contre le changement climatique.

Roby Tschopp, conseiller communal

Le Nordic´BUS fait peau neuve

Le balcon de La Vue-des-Alpes est une destination d'excursion privilégiée des neuchâtelois. Qu'il s'agisse de s'élever quelques instants au-dessus du brouillard, de partir en balade le long des crêtes ou encore de s'adonner au ski, les possibilités ne manquent pas.

Depuis trois saisons, le Nordic´BUS, une liaison hivernale au départ de Cernier, complète la ligne 370 qui permet de rejoindre le col depuis La Chaux-de-Fonds. Sur la base des enseignements passés, plusieurs nouveautés attendent la population cet hiver: les horaires, les tarifs et le véhicule ont été adaptés.

Le Nordic´BUS circulera les samedis, dimanches et jours de vacances scolaires du samedi 24 décembre 2022 au dimanche 5 mars 2023. La course aller part de Cernier centre à 13h13 et la course retour quitte Tête-de-Ran à 16h45. À l'aller et au retour, la course dessert les arrêts de la ligne 423, la gare des Hauts-Geneveys, Les Gollières, Les Loges, La Vue-des-Alpes et Tête-de-Ran. Les horaires détaillés sont disponibles électroniquement sur le site www.transn.ch, sous le numéro de ligne 426. L'abonnement général ainsi que les titres de transport Onde Verte comprenant au moins la zone 30 sont reconnus sur la course.

Prix forfaitaire du trajet:

- trajet simple plein tarif: CHF 4 (avec demi-tarif: CHF 2);
- aller-retour plein tarif: CHF 6 (avec demi-tarif: CHF 3).

Ce qu'il faut savoir: tout billet acheté pour le Nordic´BUS donne droit à une réduction de prix à faire valoir sur le site de La Vue-des-Alpes – Tête-de-Ran.

Trier, c'est valorisant

Pour un recyclage optimal, il est important de différencier plusieurs types de métaux selon leur destination dans la commune.

Écopoints (conteneurs avec presse à manivelle)

a) déchets en aluminium admis:

- boîtes vides, canettes, tubes alimentaires, barquettes vides, couvercles de yogourt et desserts, feuilles en aluminium, aérosols corporels vides;
- autres emballages en aluminium portant le logo du recyclage;

b) déchets en fer blanc admis:

- boîtes de conserves rincées sans étiquettes, couvercle en fer blanc;
- autres emballages en fer blanc portant le logo du recyclage.

Écraser les boîtes réduit le volume et les frais de transport.



Déchèteries (benne ferraille)

a) benne «ferraille»: tout objet en fer, casseroles, vis, petite ferraille, bombes aérosols vides;

b) conteneur spécial: capsules à café en aluminium.

Les bombes aérosols encore pleines sont à amener à la collecte des déchets spéciaux (1^{er} samedi de chaque mois à Dombresson) ou à retourner chez le vendeur.

À la maison (sacs taxés)

Les emballages composés de plusieurs matières (alu, plastique, autre) comme les emballages de café, thé, beurre, sauces, potage, purée, sachets pour nourriture d'animaux, berlingots, etc. doivent être mis dans un sac à ordures taxé.

Grippe aviaire

À la suite de la découverte d'un cas de grippe aviaire H5N1 dans le canton de Zurich, l'Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires a ordonné des mesures de protection sur l'ensemble du territoire suisse afin de prévenir une propagation du virus aux effectifs de volailles domestiques. Aucun cas n'a actuellement été signalé dans le canton de Neuchâtel.

En cas de découverte d'un oiseau sauvage mort, il est recommandé de ne pas le toucher et de prévenir le service de la faune, des forêts et de la nature (SFFN). Ce virus n'est pas transmissible à l'homme selon les connaissances actuelles. Au niveau cantonal, cette nouvelle situation extraordinaire est suivie par une cellule de crise de l'État.

Pour toute question, le SFFN renseigne au 032 889 67 80.

L'heure des contes

Le **samedi 17 décembre de 10h00 à 11h00**, la bibliothèque publique communale accueille à Fontainemelon les conteurs de la Louvrée qui partageront des contes d'hiver et de Noël.

L'événement est ouvert à tous, petits et grands.



Anniversaires et jubilés

Fêtent en décembre 2022:

Noces de diamant (60 ans)

- Merlo Silvana et Attilio, à Cernier.

Noces d'or (50 ans)

- Lourenço Bento Maximo Maria et Finuras Maximo Lucio, à Cernier.

90 ans

- Hess Marie Thérèse, à Chézard-Saint-Martin;
- Juan Rosa Lina, à Fontainemelon;
- Soguel Jean-Pierre, à Cernier.



Fermeture des guichets

Les bureaux de l'administration communale seront fermés du lundi 26 décembre 2022 au lundi 2 janvier 2023 y compris. Ils ouvriront le mardi 3 janvier 2023 selon les horaires habituels.

Pour les urgences relatives à l'eau potable, il convient d'appeler Viteos SA au 0800 800 012. Pour celles en lien avec les services techniques, vous pouvez composer le 117.

Déchets

Déchèteries

En raison des fêtes de fin d'année, les déchèteries seront exceptionnellement fermées le samedi 24 décembre 2022, le lundi 26 décembre 2022 ainsi que le lundi 2 janvier 2023.

L'administration des travaux publics renseigne au 032 886 56 35 ou à tp.val-de-ruz@ne.ch.

MémoDéchets

Courant décembre 2022, le nouveau Mémo-Déchets 2023 sera distribué par voie postale. La brochure contient toutes les informations utiles au tri des déchets, elle est à conserver.



Conseil général

La prochaine séance du Conseil général a lieu le **jeudi 15 décembre 2022 à 19h30** à l'aula du collège de La Fontenelle à Cernier.

L'ordre du jour est le suivant:

1. Appel
2. Adoption du procès-verbal de la séance du 31 octobre 2022
3. Communications du président
4. Nomination de deux membres à la Commission des règlements en remplacement de Thierry Beausire et Dimitri Challandes, démissionnaires
5. Nomination d'un membre à la Commission de sécurité en remplacement de Thierry Beausire, démissionnaire
6. Nomination d'un membre au Syndicat intercommunal STEP de la Saunerie Colombier en remplacement de Dimitri Challandes, démissionnaire
7. Budget 2023
8. Plan financier et des tâches 2024-2026
9. Réponse au postulat PO21.003 «Demande d'un crédit d'engagement de CHF 170'000 pour le subventionnement de 10 cibles électroniques»
10. Réponse au postulat PO22.001 «Création de l'entité Ambulances des vallées neuchâteloises»
11. Motions et propositions
12. Résolutions, interpellations et questions
13. Communications du Conseil communal

Par ailleurs, lors de sa séance du 23 novembre 2022, le Conseil communal a proclamé élus membre du Conseil général Grégoire Matthey (PLR), en remplacement de Thierry Beausire (PLR), démissionnaire, et membre suppléant du Conseil général Gilbert Soguel (PLR).

Changement d'horaire

C'est le **dimanche 11 décembre 2022** qu'entre en vigueur l'horaire 2022-2023 des transports publics. Les changements pour la commune se résument à quelques minutes ça et là, dans le but d'améliorer la ponctualité ou mieux assurer les correspondances.

Il est toutefois recommandé de se référer aux horaires officiels et aux différentes compagnies: transN, CarPostal, CFF et BLS.

Ils sont disponibles via les sites internet respectifs des entreprises en question.

Où sortir à Val-de-Ruz?

Une envie de sortie près de chez vous et ne savez pas quoi faire? LA solution: se connecter sur le site internet www.val-de-ruz.ch.

Toutes les sociétés locales et associations régionales réalisant des manifestations publiques sur le territoire communal ont la possibilité d'y annoncer gratuitement leurs événements.

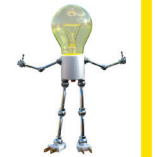
Pour ce faire, l'administration sports-loisirs-culture renseigne les responsables au 032 886 56 33 ou à loisirs.val-de-ruz@ne.ch.

Ça déménage

Les désormais célèbres structures en bois #VALDERUZ prendront bientôt leurs quartiers d'hiver.



Après la piscine d'Engollon et La Vue-des-Alpes durant la belle saison, ce sont les stations de ski du Crêt-du-Puy et des Bugnens-Savagnières qui les accueilleront dès que l'enneigement le permettra.



Énergie positive

L'énergie est un bien précieux. Durant tout l'automne, un passage en revue des économies d'énergie possibles a été proposé afin de sensibiliser la population à cette problématique cruciale en période de restrictions.

Afin d'économiser des kilowattheures, il est préférable, dans la mesure où notre mobilité n'est pas réduite, de prendre les escaliers plutôt que l'ascenseur. Limiter au maximum l'utilisation d'installations gourmandes en énergie (spas, jacuzzis, piscines privées) est aussi un geste favorable à l'économie d'énergie.

Les chauffages d'appoint électriques sont également à bannir. En effet, ces grosses résistances électriques gourmandes en énergie consomment beaucoup de courant, pour un rendement énergétique et calorique particulièrement mauvais.

Concernant les décorations lumineuses de Noël, un appel à la sobriété est de mise. Chaque kilowattheure épargné permettra de diminuer le risque de délestage sur le réseau électrique.

Le Conseil communal remercie la population de ses efforts et de sa précieuse collaboration.